



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4170

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4170 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS CROIX-ROUSSE - ASSOCIATION LYON CÔTÉ CROIX-ROUSSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse s'est constituée en 1975 (sous le nom "CRAC") pour fédérer les commerçants et artisans du 4^e arrondissement et accroître ainsi le dynamisme commercial du quartier et sa notoriété. Elle compte aujourd'hui près de 170 adhérents et emploie une animatrice à temps plein, ainsi qu'une secrétaire-comptable à raison de 4 heures par semaine.

L'Association organise trois principales animations commerciales pendant l'année : Croix-Rousse en Fête (juin), la Grande Braderie (septembre) et le Village de Noël ou autres animations pour les fêtes de fin d'année (piste glacée, ferme aux animaux).

Elle dispose d'un site Internet, anime une page Facebook, participe à la Grande Semaine du Commerce et aux illuminations des rues lors des fêtes de fin d'année.

Pour la période janvier 2007 à décembre 2018, le 4^e arrondissement de Lyon a été inscrit dans un dispositif d'opération urbaine (dite FISAC) visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal.

Au cours des deux premières phases de l'opération urbaine FISAC, les partenaires (Etat, Ville de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse), ont mené un certain nombre d'actions de renforcement de l'attractivité commerciale du secteur.

La phase 1 (2007-2009) a permis à l'association de commerçants de monter en compétences et de travailler sur sa communication et sur la création d'événements de qualité. Une dizaine de commerçants a par ailleurs bénéficié d'actions de professionnalisation. Un outil de suivi des rez-de-chaussée commerciaux a été mis en place au cours de cette première phase et un travail de promotion du territoire a été mené pour améliorer l'attractivité du pôle de la Croix-Rousse.

La phase 2 (2010-2012) de l'opération urbaine a permis de poursuivre la dynamique engagée en phase 1 et de consolider le partenariat. Aussi, les partenaires ont-ils décidé lors du comité de pilotage de l'opération urbaine Lyon 4^e du 16 novembre 2011, de déposer un projet de troisième phase, qui a reçu un avis favorable des services de l'Etat en 2014.

La phase 3 (2015-2018) vise à poursuivre la démarche de professionnalisation des commerçants et artisans et à améliorer le cadre d'achat (amélioration de l'éclairage des points de vente, rénovation des devantures commerciales, aide à la mise en accessibilité des établissements).

En complément de la mise en place des actions programmées dans le cadre du FISAC, la Ville de Lyon poursuit son soutien à l'association pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel qui s'articule autour des 4 grands axes suivants:

- coordination des actions de dynamisation commerciale et artisanale sur le 4^e arrondissement : relais de terrain et rôle d'interface entre les commerçants, les artisans, les partenaires de l'association et les institutionnels ;

- continuité et développement des animations visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de l'espace commercial ;

- actions de promotion du quartier et de développement du commerce et de l'artisanat (vidéo de promotion, présence dans les réseaux professionnels et sur les réseaux sociaux) ;

- mise en place de réunions de sensibilisation ou de formations pour les commerçants et artisans.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2017/2877 du 27 mars 2017, vous avez accordé une subvention de 30 000 € à l'association pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017.

Le budget annuel de l'association pour l'année 2018 s'élève en prévisionnel à 134 200 €

La Ville de Lyon souhaitant poursuivre son soutien à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse dans la perspective des enjeux décrits ci-dessus, je vous propose de lui allouer une subvention de 30 000 € à travers une convention qui se terminera le 31 décembre 2018.

Vu ladite convention cadre ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse, dont le siège social est situé au 14 rue Pailleron à Lyon 4^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, et l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63621, programme DEVELOPMENT opération INTFISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA